

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : M. TESTA.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, BREDONTIOT, BARRIER, COULON, CRISSA, DUAULT.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. Marc GROSSIER, BROSSE, PALLU, HUTTEAU, VICECONTI.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BERARD, LALUQUE, GUERTON, SUTTIN.

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALET, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE, Mme IVALDI.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. GEORGES, BERTHELOT, GAURAT, BOUTEILLE, Mme RAUTIRUER, M. DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, M. VOLKRINGER.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DETROIT, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. BARBERON, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUULT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GATSELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, MOUSSINET, TRANSON.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO :

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Tom DUSSON : stagiaire Master 2

Lucas CLOUSEAU : service civique

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du Avril 2025
- Délibérations à prendre.
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 8 Avril 2025

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ Modification de la délibération RIFSEEP (régime indemnitaire) pour le maintien intégral en cas de maladie ordinaire.
- ❖ Approbation du Contrat du Territoire Eau Climat et Biodiversité.
- ❖ Demande de subvention pour l'acquisitions de parcelles au Moulin de la Porte dans le cadre des Fonds Verts.

Vie Syndicale

Monsieur de Bouville donne la parole à Emmanuel CAMPLO qui précise que le précédent contrat de territoire eau climat s'est achevé en 2024. De ce fait nous sommes dans la préparation du nouveau programme sur la période 2026-2030, le nom n'a pas changé, il s'intitulera contrat de territoire eau climat mais l'Agence de l'Eau à cependant rajouter biodiversité puisqu'elle oriente de plus en plus ces financements sur la préservation de la biodiversité.

Le programme sur lequel l'équipe du SMORE a travaillé en interne, sont les enjeux qui peuvent être retrouvés sur la restauration des cours d'eau en fonction des secteurs, mais aussi des opportunités d'actions que l'on peut avoir avec les propriétaires que l'on a pu démarcher où qui parfois sont venus nous voir pour la réalisation de travaux sur leurs parcelles

Le programme de travaux s'élèverait à 3, 4 millions d'euros sur les 5 ans, ce qui permettrait des travaux ambitieux avec 50 hectares de zones humides restaurées, 8,7 kilomètres de cours d'eau restaurés, la restauration de la continuité sur 8 ouvrages et 1 étang sur cours (l'étang de Courcy aux loges), la mise en place d'un sentier pédagogique sur Pithiviers le Vieil au niveau de l'étang communal qui sera restauré en zone humide dans le programme de travaux 2025.

Dans ce contrat, il y a 3 postes qui sont financés à 80% : le poste d'Éric MENARD, Hugo VIRETTO et le mien.

Sur les travaux qui seront mise en œuvre :

- sur la partie aval de la Rimarde on sera essentiellement sur de la remise en eau des anciens méandres, car comme vous le savez les cours ont été recalibrés dans les années 50 et 60, et il y a une particularité sur la Rimarde, les méandres sont toujours bien présents dans le lit majeur donc en bordure de la rivière et lorsque l'on restaure dans ce secteur nous essayons principalement de remettre en eau les méandres si possibles. Ce type d'intervention a été réalisée au niveau des Vaux il y a environ 2 ans, ce tronçon vous avez été présenté lors de la journée de visite organisée par le SMORE.
- Sur la partie amont de l'Œuf et de la Rimarde, nous sommes plutôt sur du domaine agricole, il y a des projets de zone d'expansion de crues, donc avec les deux années humides que nous avons eu, il y a eu des inondations dans les terrains riverains et une demande du monde agricole de curage de ces cours d'eau. Le curage peut être réalisé quand c'est vraiment nécessaire et qu'il y a une urgence, mais en contrepartie il est demandé des engagements de la part du monde agricole pour trouver des solutions pérennes et donc restaurer ce que l'on appelle l'espace de mobilité de cours d'eau, l'espace sur lequel le cours d'eau peut divaguer et peut déborder librement. Ce projet est actuellement en train d'être travaillé par Hugo VIRETTO sur le Laye du sud et il y a également un projet sur la Rimarde sur des parcelles acquises par la commune de Nancray sur Rimarde. Sur ce point, Monsieur BARRIER (1^{er} Vice-Président du SMORE et Mairie de Nancray sur Rimarde) prend la parole afin d'apporter des éléments. Nous sommes en aménagement foncier forestier agricole, et dans l'assemblée il y a Monsieur SUTTIN élu de la commune qui suit ce dossier de près. Nous avons une maîtrise en foncier de l'ensemble des bords de rivière sur la Rimarde avec des chemins existants et des bandes enherbées, tout cela a été inclus dans le remembrement avec une bande de 8 mètres de chaque côté de la Rimarde et du côté Nancray au niveau de la Petite Rimarde. Ensuite au niveau des bords de rivière, il y avait des endroits pas très larges, ce qui est un peu compliqué pour la partie agricole. De ce fait nous avons pris toutes ces bandes d'environ 2-3 hectares pour faire des zones d'expansion de crues et ainsi dans Nancray toute la partie au niveau de la station d'épuration et l'église qui peut être inondable. Sur ce point il serait envisagé d'étudier ce qui serait possible de mettre en place contractuellement avec le Syndicat.
- sur la partie Œuf aval on sera essentiellement sur de la restauration de zones humides et restauration de la continuité écologique autour d'ouvrages et sur l'Essonne nous serons sur de la restauration de zones humides et de noues.

Pour mettre en avant ce programme, nous vous proposons 3 opérations importantes : nous avons un exemple sur le Rimarde au niveau de Montliza où il y a un ensemble de 4 hectares et donc 700 mètres de cours d'eau qui seront restaurés en même temps donc un projet très complet de renaturation complète de la Rimarde à cet endroit, on se situe juste en amont de la voie ferrée.

Un autre projet sur une zone humide de l'Essonne au niveau des Grands Près sur 10 hectares avec une restauration du fonctionnement hydraulique de cette zone humide et les 2 projets de restauration de zones d'expansion de crues sur la Laye du Sud et sur la Rimarde sur un peu plus de 7 hectares de parcelles.

Monsieur Emmanuel CAMPLO balaye succinctement le programme complet qui est projeté à l'écran. Il y aura des travaux d'entretien pour 67 500 €, sur ce point on ne peut plus inscrire les travaux de restauration qui ne sont plus financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département du Loiret, nous avons simplement les travaux d'entretien des zones humides.

Nous avons la poursuite de l'animation de l'acquisition foncière pour un montant 220 000 €

Les études préalables et de suivis qui sont toujours nécessaires au lancement des opérations et suivis ultérieurs pour un montant de 200 000 €

Un gros volet de travaux de restauration : cours d'eau et de zones humides pour un montant de 1,9 millions d'euros.

Les aménagements et sentiers pédagogiques pour un montant de 175 000 € avec un projet sur Pithiviers le Vieil et la mise en place d'un observatoire au niveau du Moulin de la Porte sur des parcelles en cours d'acquisition qui vont être signées chez le Notaire la semaine prochaine.

Les salaires et charges des 3 postes pour un montant de 847 000 €

Un volet sur l'animation et la mise en place d'atelier participatif, c'est une nouvelle demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 40 000 €.

Monsieur Emmanuel CAMPLO explique le projet concernant l'acquisition de parcelle au Moulin de la Porte, celui-ci avait été adopté au dernier conseil syndical, c'est une parcelle assez importante avec un étang d'un hectare et un petit étang qui se situe derrière, dans la continuité de celles déjà acquises par le Syndicat au niveau de Moulin de la Porte. Ce projet est une grande opportunité pour poursuivre les restaurations de zones humides, la demande de subvention initiale a été faite auprès de l'AESN, sauf qu'elle ne pouvait pas financer la partie étang, elle finance uniquement la partie zone humide. Cependant le Syndicat a eu l'opportunité de demander un complément de financements dans le cas du PCAET (programme qui est porté par le PETR dans le cadre des Fonds Verts) et nous avons obtenu 27 000 € de subvention. Ce qui apporte sur ce projet un financement à 80%.

Monsieur de BOUVILLE souhaite remercier le propriétaire Monsieur JOURDAIN, qui nous a vendu l'étang après être venu solliciter le Syndicat pour cette vente, car son souhait c'est d'en faire un beau projet dans le futur.

Monsieur Emmanuel CAMPLO revient sur le bilan du Contrat 2020-2024, le montant prévisionnel était de 2,4 millions d'euros et il a été engagé 2,8 millions d'euros soit un taux de réalisation de 118%

Il y avait 56 opérations qui étaient prévues, et 57 ont été réalisées

En termes d'indicateurs techniques, la prévision a été dépassée soit 109 % de réalisation

Pour conclure, ce contrat a été très bien suivi et réalisé, le Syndicat a reçu les félicitations de l'AESN lors de la présentation du bilan au comité de pilotage. Il nous a été indiqué que nous sommes sur le podium par rapport aux différents contrats signés au niveau du secteur Seine amont.

Le bilan est consultable en ligne sur le site internet du SMORE, pour rappel à la demande de l'AESN nous vous avions consulté sur l'évaluation du contrat via un questionnaire : 98 contrats ont été envoyés à tous les délégués et partenaires, nous avons eu 23 réponses. Dans ce questionnaire, il était demandé le ressenti sur la pertinence des opérations et enjeux traités. L'enjeu qui est ressortit est celui concernant la restauration de cours pour 87% des répondants suivi par la restauration des zones humides pour 74% ensuite on retrouverait l'entretien des cours d'eau pour 70% ainsi que pour l'acquisition foncière et pour finir l'entretien des zones humides pour 61%.

Si on regarde dans les détails, les enjeux qui sont principalement mis en avant sont la prévention des inondations, car tous ces travaux y contribuent.

Concernant la satisfaction par rapport au fonctionnement du contrat, il était mis en avant 3 degrés : très satisfait, satisfait ou insuffisant. Ce qu'on peut voir sur les résultats, c'est que les participants étaient plutôt très satisfaits, satisfaits sur le déroulement du contrat et la mise en œuvre des actions, ce qui donne un bilan positif.

Monsieur de BOUVILLE souhaite remercier l'équipe du Syndicat, car nous avons une équipe restreinte de 4 agents et lorsqu'on voit le nombre d'opérations réalisées, on constate une énorme charge de travail. C'est d'ailleurs très valorisant de recevoir les félicitations de l'AESN ainsi que de la Région Centre, le Département du Loiret.

Monsieur Hugo VIRETTO prend la parole pour faire un point sur les travaux de restauration.

Sur le programme de travaux 2023 qui a été divisé en 2 tronçons :

- un tronçon du Monceau et du Pont de l'Etoile à Pithiviers le Vieil pour un linéaire de 1000 m d'un montant de 63 560 € HT subventionné à 80%, ce qui a permis de restaurer 3,6 hectares, ce retard dans l'exécution des travaux s'explique par l'attente de l'exploitation des deux peupleraies entre le propriétaire et l'exploitant forestier.

La particularité sur ce tronçon, c'est que le propriétaire ne souhaitait pas que l'on sorte dans l'ensemble du lit majeur et que l'on se contente du lit actuel de la rivière. Ce qui explique que la partie en peupleraie restera cultivée et l'autre partie il n'y aura pas de plantations de peupleraie.

Les travaux ont consisté à un déblai, remblai des merlons de curage pour réaliser des banquettes et aussi la création de micro-seuils en pierre, avec une particularité sur ce tronçon, il y avait un plus de cailloux, ce qui a permis d'en disséminer sur toute la longueur et de permettre de diversifier les habitats. Le but de ce remeandrage et un resserrement du lit permettant de faire du ralentissement dynamique, pour faciliter les débordements sur des zones où il n'y a pas d'enjeux au niveau des habitations, ce qui est positif au niveau des préventions inondations.

- un tronçon à l'amont du bassin de la Rimarde au niveau du lavoir de Nibelle. Les travaux ont consisté à l'effacement de 3 ouvrages. Il y a eu la suppression d'anciennes vannes, et le seuil du pont qui faisait une marche et une chute d'eau qui a été compensée par une recharge et une rampe en enrochement. Cela a permis de rehausser la ligne d'eau et d'envoyer la marche pour ne plus avoir de rupture de la continuité. Le linéaire total restauré est de 125 m. Il y a eu également le bâchage et le traitement d'une tâche de Renouée du Japon (espèce exotique envahissante) pour un coût total de 54 199 € HT subventionné à 80%. La particularité sur ce tronçon qui n'est pas tout le temps réalisé, c'est une recharge granulométrique qui a eu lieu sur l'ensemble du linéaire. Cela consiste en un apport de matériau minéral pour rediversifier et redonner ces matériaux qui ont été

extrait lors des curages et des recalibrages des cours d'eau, pour les restituer à celui-ci. Pour cette partie de travaux, le Syndicat travaille en extra local, car cette pierre vient des champs et notamment du domaine de Montliza qui nous l'a mis à disposition.

- un tronçon au niveau du Moulin de la Rochette entre la commune d'Aulnay la Rivière et la Neuville sur Essonne. Sur la partie amont, la restauration a consisté en l'effacement de deux ouvrages qui faisaient obstacles à la continuité écologique. Un ouvrage se situait à l'amont du tronçon, avec en parallèle la restauration du cours d'eau pour un linéaire de 825 mètres, ainsi que la restauration de deux hectares de zones humides.

La restauration s'est faite en deux étapes avec dans un premier temps, un étrépage qui consiste à venir décapier une partie du sol et l'extraire pour venir appauvrir et renouveler la végétation afin de favoriser les espèces pionnières. Et dans un second temps, il y a eu une partie en zone humide restaurée, afin d'étréper et de favoriser les débordements dans ces endroits pour favoriser la prévention des inondations. Au niveau de l'ouvrage, on peut distinguer un seuil avec un vannage qui n'existe plus mais le seuil était encore présent, il a été complètement comblé, le cours d'eau a été dévié dans le bras usinier du Moulin, et un déversoir de crue a été réalisé pour alimenter le bras mort en cas de crue. Sachant que le but est de laisser en bras mort pour que celui-ci ne soit alimenté uniquement par l'aval en période de basses eaux.

Sur la partie aval, il y a eu l'effacement du deuxième ouvrage, qui a consisté à supprimer l'effet chute d'eau en taillant un seuil en échancrure à l'intérieur, et la réalisation en aval d'une rampe en enrochement pour compenser et à accompagner la ligne d'eau afin d'éviter l'effet chute.

Le montant de travaux s'élève à 152 204 € subventionné à 100%.

- un tronçon au niveau de la Laye du Nord sur la commune de Neuville aux Bois. Les travaux ont consisté à la restauration de deux gouffres, c'est un chantier typiquement en lien avec la prévention des inondations, car ces travaux avaient été mis en avant après la crue de 2016. Il faut savoir que ces gouffres ont une énorme capacité d'absorption, mais ceux qui a été constaté après 2016, c'est qu'au niveau du gouffre le plus amont, il y avait une parcelle récemment exploitée, ce qui fait qu'on y trouve tous les rémanents de coupe, de broyage, de bouts de branches qui étaient restés sol, et lors du passage de la crue, elle a tout emmené et cela à encombrer les gouffres.

Monsieur de BOUVILLE souhaite apporter une précision : nous sommes sur les terrains de l'ONF Monsieur Hugo VIRETTO reprend la parole et explique qu'il y a eu un colmatage des gouffres avec encore une légère capacité d'absorption, mais au fil des années, les sédiments sont venus ruisselés sur les gouffres, ce qui a donné une couche imperméable.

L'objectif de ces travaux, ont consisté au retrait du bois mort dans les gouffres en conservant les grands troncs car ils servent de peignes pour récupérer tous les petits branchages et tout le petit bois mort qui peu ruisselé. Il y a également eu l'installation une barrière de pieux à l'aide d'une pelle grand bras, tout à l'amont pour limiter l'apport de bois morts dans les gouffres. Cette pelle a également permis de décolmater les gouffres en faisant un décapage sur environ une hauteur de 4 mètres.

Et au niveau du deuxième gouffre à l'aval, il y a eu une remise en eau des anciens talwegs de la Laye du Nord. Il y a deux tronçons qui n'ont pas encore été réalisés car nous nous sommes aperçus avant le projet, que les points bas étaient côté agricole, et nous n'avons pas forcément réussi à contacter les propriétaires des champs et celui qu'on a pu contacter n'était pas en accord avec le projet de travaux.

La remise en eau de l'ancien talweg a repris sur la deuxième partie la plus à l'aval pour un linéaire restauré de 1 km. A l'issue du linéaire restauré, le but était de renvoyer au maximum l'eau vers les gouffres et du coup il y a eu l'installation d'un ouvrage écrêteur sur le chemin de la Poterie.

L'objectif qui nous a été demandé par la DDT pour une histoire de continuité écologique était de rabaisser vers le haut, ce qui fait que la vanne ne pourra pas descendre en dessous de 35 centimètres pour permettre à la Laye du Nord de s'écouler.

Tous ces travaux ont été faits en partenariat avec l'ONF sur leurs parcelles. Et avant de réaliser les travaux, il y a quelques années au fil des discussions il y a un secteur qui a été mis en exclusion d'exploitation pou minimum 200 ans sur le gouffre à l'aval, où l'ONF a bien compris que ce gouffre se mettait en eau et que le projet de travaux ne remettait pas en cause l'exploitation du reste de la parcelle. Ce tronçon de travaux n'est pas encore fini, car il reste encore la barrière a installé qui est en construction dans l'atelier de l'entreprise CHOIGNOT. Et sur le gouffre le plus en aval, qui est assez fréquenté par les personnes il y aura l'installation de barrières autour des trous réalisés sous forme de pieux de 1mètre 50 de hauteur avec des lisses en bois pour symboliser les gouffres pour un montant de 107 382 euros subventionné à 80%.

Monsieur Éric MENARD prend la parole pour faire un point sur les travaux d'entretien réalisés :

La gestion des arbres et embâcles :

- 27 arbres retirés.
- 3 retraits d'embâcles
- 104 tailles d'arbres en têtards
- 7 tailles d'entretien sur des arbres en têtards.

La gestion des espaces ouverts au public :

- 984 ml d'entretien de sentiers en bord de cours d'eau.

La gestion des espaces naturels sensibles :

- Installation de caillebotis de 15 ml au Moulin de la Porte à Estouy.
- 19 abattages de Frênes communs au Moulin de la Porte à Estouy.
- Démontage de 9 Frênes communs en chandelles au Moulin de la Porte à Estouy.
- 370 ml d'entretien de sentier au Moulin de la Porte et 656 ml au Pâturaux à Chambon la Forêt.
- Installation de clôture sur 25 ml aux Pâturaux à Chambon la Forêt.
- 523 m² de gestion de zones humides aux Pâturaux à Chambon la Forêt.
- 2 m³ de gestion d'embâcles de bois répartis à la surface du plan d'eau aux Pâturaux à Chambon la Forêt.
- 2 jours de chantier école de Beaune la Rolande pour l'ouverture de milieux par abattage au sein de la zone humide aux Pâturaux à Chambon la Forêt.

La gestion du site Natura 200 de Chantaloup à Dadonville :

- 9 543 m² de fauche avec exportation.
- 5 432 m² de fauche sans exportation.
- 1 410 m² de gestion de zones humides.
- Gestion des espèces exotiques envahissantes avec 960 m² de Balsamine de l'Himalaya et 500 m² de Renouée du Japon.

La gestion des ripisylves :

- 7 217 ml d'entretiens mécanisés.
- 11 346 ml d'entretiens manuels.

Monsieur Boris LAIZEZAU (délégué de Pithiviers le Vieil), souhaite remercier et féliciter le Syndicat pour la réalisation des travaux de cette année sur la commune.

Monsieur BARRIER (Vice-Président), voudrait savoir où en est l'avancement du dossier PAPI.

Monsieur Hugo VIRETTO en charge du dossier prend la parole, les atlas cartographiques des zones de débordements vont être terminés par rapport à la modélisation, en sachant qu'un devis a été validé du bureau d'études pour réactualiser sur notre secteur en fonction des nouvelles topographiques qui sont sortie et ça devrait commencer début septembre pour une durée de réactualisation de 4 mois, ce qui nous permettrait d'avoir les zones les mieux définies. Concernant les stations débitométriques : les localisations ont été arrêtées pour tester les stations, nous sommes en attente d'un autre bureau d'études pour organiser le COTECH et pouvoir acter les stations, et procéder à l'installation temporaire des 3 stations débitométriques.

A savoir : une sur le pont d'Ondreville, une sur la Rimarde sur la route entre Pithiviers et la Vallée de Montberneume et sur l'Œuf en amont de Pithiviers au niveau de Pontournois.

Au niveau des repères de crues, l'entreprise a été retenue, la pose devrait se faire début septembre.

Concernant la suite de PAPI, il y a eu des discussions en COPIL, à savoir s'il y aurait un PAPI complet et au cours de celles-ci, la décision serait plutôt oui au vu de la mise en place d'un PEP (programme d'études préalables). Celui-ci sera porté par le Département de l'Essonne ce qui serait une bonne alternative pour éviter la création d'un EPAGE.

A savoir également, lors d'un COPIL avec également le même avis au niveau du Syndicat le SIARJA, j'ai évoqué que nos territoires ne sont pas couverts par un PPRI, il y a des financements BARNIER dont nous n'avons pas accès et ce qui est dommage c'est de ne pas remettre à jour ce PPRI avec les nouvelles données et de l'étendre aussi sur les zones non couvertes, ce qui n'est pas une volonté de l'Etat aujourd'hui.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, tous les travaux que le Syndicat met en place sur les ZEC (zone d'expansion de crues) et préventions inondations, sont déjà très bien financés par l'AESN, la Région Centre, le Département du Loiret et depuis cette année par Seine Grands Lacs qui vient compléter le reste à charge.

Monsieur de BOUVILLE en profite pour également faire part de la bonne nouvelle concernant la DETR qui va nous être versée comme prévu, suite à différents courriers et échanges avec Monsieur HURAUULT, e Sous-Préfet de Pithiviers. Cet accord a été acté via un arrêté préfectoral modificatif en date du 29 avril 2025.

Questions diverses

Monsieur BARRIER a une question concernant la partie de l'entretien. Il a bien compris que tout ne pouvait pas être inclus dans celle-ci mais au niveau de l'amont des rivières, il y a encore de l'herbe et que le broyage n'est pas systématique mais néanmoins il y a besoin d'un minimum.

Monsieur Emmanuel CAMPO, lui répondant en lui expliquant qu'aujourd'hui l'entretien tel qu'il est conduit est maintenu, après l'idée c'est de mener une réflexion afin de savoir s'il faut le faire évoluer et comment. Sur ce point, nous pouvons l'inclure sur la partie atelier participatif demandé par l'Agence de l'Eau afin de proposer des consultations auprès du public et des différents acteurs pour les orienter sur l'entretien de ripisylves, avoir une sorte de forum qui va concerner à la fois les riverains, les élus, les agriculteurs etc. pour réfléchir collectivement à cet entretien des ripisylves. Cette réflexion va concerner la partie amont parce que la question se pose dans le domaine agricole mais aussi la partie aval, à savoir est ce que c'est au riverain propriétaire d'arbres ou au Syndicat de retirer les arbres. Qu'est ce qui se passe si c'est une peupleraie qui est assimilée à une culture, un fond de jardin ou autres, tous ces sujets sont amenés à différentes discussions.

Il y a l'Etat qui de plus en plus nous oriente vers le fait de ne plus trop entretenir les cours d'eau, parce que ça participe à la biodiversité, à la restauration des cours d'eau, donc quand c'est possible il faut laisser plus d'embâcles, plus d'arbres en travers, mais ce cheminement ne se fera pas tout seul, il faut l'accompagner et le réfléchir, c'est pour cela que le Syndicat souhaite mettre en place cette atelier participatif.

Éric MENARD prend également la parole sur ce sujet. Il intervient sur le fait que les riverains n'arrivent pas à comprendre la différence qu'il y a entre les secteurs amont où il y a une nécessité par rapport à certaines plantes qui poussent en bordure des cours d'eau par exemple des chardons qui pourrait avoir un caractère un peu invasif pour les cultures en bordure.

A l'heure actuelle, nous sommes l'un des derniers Syndicat à intervenir mécaniquement sur les zones amont du bassin versant sur les zones agricoles.

En revanche, certains syndicats font machine arrière, car à force de plus entretenir ça pose problème et il y a quand même certains besoins. C'est pourquoi s'il l'on veut mettre place des ripisylves intéressantes, il faut aussi mettre des entretiens en place pour ne pas laisser des zones de ronciers se développer.

Il y a aussi cette notion de limiter l'impact des crues, c'est pourquoi à la sortie d'un village, il y aura un entretien un peu plus soutenu, de manière à accélérer à la sortie du village et peut être freiner un peu plus à l'amont des villages. Cette réflexion est à mener en commun.

Mais pour le Syndicat, nous sommes conscients que c'est un capte compliquer de se dire que pendant des années qu'il y avait des entretiens et que du jour au lendemain il faut ralentir.

Des personnes se posent également la question suivante : ce n'est pas logique que certains grands propriétaires se laissent entretenir leur propriété par la collectivité et d'autres se disent nous nous devons entretenir avec nos moyens.

Monsieur BARRIER (1^{er} Vice-Président) reprend la parole en instant sur le fait qu'il ne faut pas rester dans le flou et qu'il y a un minimum à faire en trouvant la bonne formule, ce que confirme le Président Monsieur de BOUVILLE en confirmant que c'est le principe du Syndicat depuis toujours.

Monsieur SUTTIN (délégué de la Rimarde) prend la parole en disant qu'il trouve que la Rimarde au niveau de Nancray n'est plus comme avant, qu'il n'y a plus d'entretien ce qui fait qu'il y a beaucoup d'orties, de ronces, on ne voit plus l'eau en dessous et du coup la pêche est impraticable

Monsieur Éric MENARD lui répond, en lui expliquant qu'avant il y avait un fauchage à cet endroit 2 à 3 fois dans l'année et maintenant il n'y pas de certitudes quant à l'autorisation de l'Etat sur le devenir de la cadence de fauchage, sachant que cet entretien a lieu à l'automne et qu'aujourd'hui il y a des périodes à respecter en fonction des périodes de reproduction, par rapport aux oiseaux, insectes et pour le Syndicat les périodes d'intervention, elles sont du 1^{er} septembre au 31 mars. Sachant que les périodes les plus propices pour les interventions avec les engins c'est à l'été, sauf que nous n'avons pas les autorisations.

Monsieur Emmanuel CAMPO complète les éléments apportés par Monsieur Éric MENARD, en expliquant qu'il n'est pas possible d'intervenir partout avec un broyeur comme avant mais nous pouvons entretenir des endroits ponctuels quand il y a de l'accès au public, c'est pour cela qu'il est important que ces demandes nous soient remontées afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place en termes d'entretien.

Monsieur Marc GROSSIER demande pourquoi il n'y a pas eu de journée de visite pour voir les travaux réalisés par le Syndicat.

Monsieur de BOUVILLE lui répond que cette journée de visite n'est pas systématique tous les ans, c'est souvent organisée lors d'un nouveau mandat pour que les nouveaux délégués puissent prendre connaissance des travaux réalisés, et il faut bien voir que ces journées représentent un coût financier avec la location d'un bus, mais ces sorties se referont.

Monsieur de BOUVILLE en profite pour un faire un point sur les visites relevées via les compteurs installés : sur le site du Moulin de la Porte : 20 000 visites et sur le site des Pâturaux depuis le mois de Juin déjà 1000 visites ce qui est une très belle performance.

Monsieur RICHET (délégué sur la commune d'Echilleuses) pose la question suivante sur la partie de l'entretien, à savoir que ça implique moins d'utilisation mécanique au détriment de l'humanisation mais ce qui impacte de cibler plus les endroits où il faut intervenir.

Monsieur le Président lui donne la réponse suivante : d'une part il y a le problème de finances qu'il faut prendre en compte car les subventions sont de plus en plus réduites. Mais il rappelle qu'il y a toujours dans le programme d'entretien annuel, l'intervention de l'association ASER pour les retraits d'embâcles, entretien des sentiers etc..., mais on ne peut pas déroger certaines dates.

Monsieur Éric MENARD apporte la précision suivante : le problème c'est qu'au niveau de l'Etat il n'y a pas de différence entre un cours d'eau de plaine qui fait 1 mètre 50 de large et une grande rivière comme le Loing dans le Loiret, ce qui fait que la proportion d'un arbre en travers n'est pas la même, par exemple si on prend un arbre de 30 mètres de long en diagonale dans l'Essonne et le même dans le Loing. Et bien dans le Loing cela représente un quart de la largeur du lit, alors que sur notre rivière ça encombre la totalité du lit, s'il n'y a pas de risques majeurs, il resterait tant qu'il n'est pas impactant pour le milieu.

Autre exemple, un roncier d'un mètre de large de chaque côté de la Rimarde au niveau de Nancray, il bouche la totalité du cours. Si on compare cet exemple au niveau de Loire ou du Loing ça ne représente rien à l'échelle du cours d'eau, ça n'aura pas d'impact pour aller à la pêche. Et c'est sur différents exemples qu'il y a un souci d'échelles.

Monsieur Marc GROSSIER (délégué Escrennes) interroge le Syndicat sur la partie de Brinvilliers à Pithiviers le Viel qui n'est plus accessible. Monsieur Éric MENARD lui répond que c'est une parcelle privée et que de ce fait c'est au propriétaire d'entretenir. Monsieur de BOUVILLE précise également qu'il n'y a pas d'obligation de laisser passer les personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.



Anne-Jacques de BOUVILLE